

**SPF SANTÉ PUBLIQUE
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Bruxelles, le 11 avril 2019

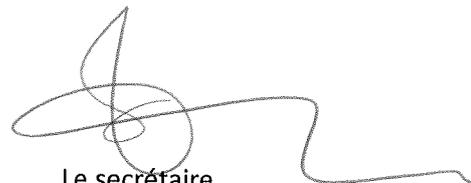
Direction générale Soins de santé

**CONSEIL FÉDÉRAL
DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS**

Réf. : CFEH/D/492-1 (*)

**Avis du CFEH concernant le financement d'un forfait pour le soutien des
réseaux hospitaliers (partie 1)**

Au nom du président,
Margot Cloet



Le secrétaire,
Pedro Facon

(*) Le présent avis a été traité lors de la réunion plénière du 11/04/2019 et entériné par le Bureau ce même jour

Suite à la demande d'avis du 13 décembre 2018 de Madame la Ministre, le Conseil fédéral marque son accord sur l'octroi d'un financement forfaitaire pour le soutien à la mise en place des réseaux hospitaliers.

Un budget de 7 millions d'euros est réparti à part égale entre les hôpitaux généraux de type budgétaire aigu tels qu'agréés au 1^{er} juillet 2019. Ce forfait est financé pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et fera l'objet de contrats entre la Ministre de la Santé publique et chaque hôpital concerné.

Il y aura lieu d'examiner si ce financement ne peut pas être étendu aux autres hôpitaux généraux.

A cette fin, un budget de 7 millions est transféré de l'enveloppe de l'article 63, § 3 de l'arrêté du 25 avril 2002 vers l'enveloppe de l'article 63, § 1^{er} du même arrêté.

En ce qui concerne la demande relative aux propositions du CFEH sur le financement spécifique des réseaux hospitaliers sur base d'un Budget des Moyens Financiers séparé destiné aux réseaux loco-régionaux, à partir de 2020, le Conseil fédéral estime, étant donné d'une part la mise en place du Conseil effective seulement depuis le 28 mars 2019 et le contexte des affaires courantes et d'autre part la dimension importante de ce dossier pour l'avenir, qu'il ne sera pas possible de donner un avis pour fin mai 2019, comme demandé dans la demande d'avis.

Cependant, le CFEH va réunir un groupe de travail ad hoc et un avis circonstancié sera remis au Ministre dès que possible.